



COMMUNE DE SAINT MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL

Tél. : 02.99.07.57.22

Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

<http://www.saintmalonsurmel.fr/>

Envoyé en préfecture le 14/03/2020

Reçu en préfecture le 16/03/2020

Affiché le

ID : 035-213502909-20200313-D_20200313_07-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2020

Date de convocation : 03 mars 2020

Conseillers en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil vingt, le treize mars, à vingt heures quarante minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE METAYER, Maire.

Étaient présents : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.
Et les conseillers suivants : Mme Marie-France AQUET, M. Pierre BASTARDIE, M. Bernard DAUGAN, M. Hervé DREUSLIN, Mme Sonia HUBY, Mme Isabelle LE GOUEVEC, Mme Erell LISSILLOUR.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : M. Aurélien GENAITAY, M. Bruno LESAIGE, M. Fabien ZETTEL.

Secrétaire de séance : Mme Brigitte PIERRARD.

2020-03-13/07 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF : COMMUNE – ANNÉE 2020

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2311-1 et suivants relatifs à l'adoption du budget communal,

VU l'instruction comptable et budgétaire M.14 applicable aux communes,

VU l'avis de la commission des finances du 21 janvier 2020,

VU le débat d'orientation budgétaire du 12 février 2020,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au vote du budget primitif pour l'année 2020,

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget primitif de la commune, comme il suit :

Fonctionnement	436 914,77 €
Investissement	244 765,54 €
TOTAL	681 680,31 €

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gilles Le Métayer

